

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Benjamin BELLIER
*Commissaires aux Comptes
Associés*

ASSOCIATION ANGERS TECHNOPOLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION ANGERS TECHNOPOLE

Association Loi 1901

Immeuble Métamorphose
11 avenue de la Constitution
49100 ANGERS

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANGERS TECHNOPOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note relative au changement de méthode comptable qui expose les conséquences de l'application du règlement comptable ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter de cet exercice. Cette note décrit les modalités de première application ainsi que les impacts sur les comptes annuels.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 28 mai 2026

SAS SOREX

Commissaire aux comptes

Samuel LE MELLAY

Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social





ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	62 920,22	13 048,23	49 871,99	4,57	4 071,43	0,44
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	2 000,00	1 000,00	1 000,00	0,09	1 000,00	0,11
. Prêts						
. Autres	8 786,66		8 786,66	0,80		
TOTAL (I)	73 706,88	14 048,23	59 658,65	5,46	5 071,43	0,55
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	69 730,64	6 247,00	63 483,64	5,81	19 960,26	2,17
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	462 867,13		462 867,13	42,39	556 824,91	60,50
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	494 403,05		494 403,05	45,28	330 682,44	35,93
Charges constatées d'avance	11 497,95		11 497,95	1,05	7 818,67	0,85
TOTAL (II)	1 038 498,77	6 247,00	1 032 251,77	94,54	915 286,28	99,45
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 112 205,65	20 295,23	1 091 910,42	100,00	920 357,71	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	50 308,18	4,61	50 308,18	5,47
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	629 288,15	57,63	614 094,00	66,72
Excédent ou déficit de l'exercice	18 329,60	1,68	15 194,15	1,65
Situation nette (sous total)	697 925,93	63,92	679 596,33	73,84
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			129,89	0,01
TOTAL (I)	697 925,93	63,92	679 726,22	73,85
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	27 106,00	2,48	22 270,00	2,42
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	27 106,00	2,48	22 270,00	2,42
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 614,15	7,93	101 375,97	11,01
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	119 541,00	10,95	92 288,31	10,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 338,54	2,96		
Autres dettes	6 346,26	0,58	7 077,67	0,77
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	122 038,54	11,18	17 619,54	1,91
TOTAL (IV)	366 878,49	33,60	218 361,49	23,73
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 091 910,42	100,00	920 357,71	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		74 800,00				80 150,00				-5 350		-6,66	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens		7,05				56,44				-49		-87,49	
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		138 221,33				92 797,40				45 424		48,95	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		1 177 160,70				1 021 130,75				156 030		15,28	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats		11 000,00				4 000,00				7 000		175,00	
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		4 652,11				5 549,72				-897		-16,16	
Utilisations des fonds dédiés													
Autres produits		180,40				2,49				178		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		1 406 021,59				1 203 686,80				202 335		16,81	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		507 412,24				450 386,09				57 026		12,66	
Aides financières		51,34								51		N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés		50 558,85				38 020,97				12 538		32,98	
Salaires et traitements		601 790,82				512 483,52				89 307		17,43	
Charges sociales		215 886,84				177 582,94				38 304		21,57	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		5 113,96				4 035,68				1 078		26,72	
Dotations aux provisions		4 836,00				8 202,00				-3 366		-41,03	
Reports en fonds dédiés													
Autres charges		5 940,57				776,41				5 164		665,46	
Total des charges d'exploitation (II)		1 391 590,62				1 191 487,61				200 103			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		14 430,97				12 199,19				2 231		18,29	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		3 958,74				3 315,27				643		19,40	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges													
Différences positives de change													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		3 958,74				3 315,27				643		19,40	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements													
Total des charges financières (IV)													
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		3 958,74				3 315,27				643		19,40	
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		18 389,71				15 514,46				2 875		18,53	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	129,89	30,44	99	330,00
Total des produits exceptionnels (V)	129,89	30,44	99	330,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES: Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	129,89	30,44	99	330,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	190,00	350,75	-160	-45,70
Total des produits (I + III + V)	1 410 110,22	1 207 032,51	203 078	16,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 391 780,62	1 191 838,36	199 942	16,78
EXCEDENT OU DEFICIT	18 329,60	15 194,15	3 135	20,63

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS : Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	91 700,00	91 700,00		
TOTAL	91 700,00	91 700,00		
CHARGES : Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole	91 700,00	91 700,00		
TOTAL	91 700,00	91 700,00		

ANNEXE

ANNEXE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 présente un total est de 1 091 910,42 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 18 329.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

SOMMAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE DE L'ASSOCIATION

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Tableau de suivi des fonds associatifs
- Détail des contributions volontaires en nature
- Détail des subventions et concours publics perçus

PRESENTATION SUCCINTE DE L'ASSOCIATION

OBJET SOCIAL :

L'association Angers Technopole a pour objet de soutenir et développer l'innovation pour contribuer au développement économique du territoire.

Elle appuie pour cela son action sur 4 axes stratégiques, déclinés en programmes opérationnels, à savoir :

- Accompagner la création et le développement d'entreprises innovantes ;
- Promouvoir et développer l'innovation, ouverte et collaborative ;
- Accompagner l'émergence de filières d'innovation ;
- Participer au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS REALISEES :

L'Association a notamment pour mission :

- De développer l'impact de l'innovation sur l'économie de l'agglomération angevine et du Maine-et-Loire au travers de différentes actions de développement (incubation de projets innovants, créations d'entreprises innovantes, accompagnement de l'innovation dans les entreprises existantes... ;
- De favoriser les échanges formation / recherche / entreprise notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et des filières d'excellence ou émergentes locales ;
- De renforcer la visibilité et la promotion des activités technopolitaines.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE :

L'effectif moyen de l'Association est de 11,66 personnes ETP.

Les ressources de l'Association sont constituées des cotisations des Membres et des Subventions publiques et privées.

FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE :

Fin 2024, l'activité French Tech a été intégrée au sein de l'association ANGERS TECHNOPOLE avec la création de la SASU FRENCH TECH ANGERS TECHNOPOLE dont l'activité effective a débuté en janvier 2025, filiale à 100% d'ANGERS TECHNOPOLE.

Le financement au titre de cette activité s'est élevé à 175 000€ pour 2025.

Fin octobre 2025, le fonds de commerce French Tech (activité de services de résidence d'entreprises, évènementiels) a été cédé à la suite de la vente de la Villa French Tech avec pour prévision la dissolution de la SASU FRENCH TECH ANGERS TECHNOPOLE.

Décembre 2025, Angers Technopole a déménagé dans les nouveaux locaux « Métamorphose », l'adresse du siège social est désormais : Immeuble Métamorphose, 11 avenue de la Constitution à Angers.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du règlement de l'ANC n°2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels et du règlement et de l'ANC n°2016-07 relatif au plan comptable et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-8 qui est venu le compléter.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Changement de réglementation comptable – Modernisation des états financiers (ANC n° 2022-06)

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers (homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au Journal officiel du 30 décembre 2023), l'Association ANGERS TECHNOPOLE applique pour la première fois ce texte à l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 qui modifie le PCG et introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Son application est prospective ; les comparatifs N-1 sont reclassés pour refléter les nouveaux modèles, les états publiés au titre de l'exercice précédent étant présentés séparément en annexe lorsqu'il existe des reclassements. Ces reclassements sont sans effet sur le résultat net et les capitaux propres N-1.

Les états financiers publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément en annexes. Conformément aux articles 831-2 et 831-3 du PCG, l'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes affectés est décrit ci-après.

Les principaux **reclassements** affectent les postes suivants :

- **Compte de résultat :**
 - Reclassification des **transferts de charges** constatés en **N-1** (montant : **5 550 €**) vers les postes « **Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions** (et amortissements) » de la colonne **N-1**, conformément à l'article 27 ;
 - Nouvelle ventilation des produits/charges qualifiés d'**exceptionnels** selon la définition conceptuelle introduite par l'article 513-5 (**événement majeur et inhabituel**).

L'application du nouveau règlement ANC n° 2022-06 sur l'exercice précédent aurait été la suivante :

Rubriques N-1	Montant	Reclassification selon règlement ANC n° 2022-06	Montant
<u>Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges</u>		<u>Production vendue</u>	
Transferts de charges diverses	1 906	Produits des activités annexes	1 906
<u>Transferts de charges de personnel</u>		<u>Salaires</u>	
Avantage en nature	1 643	Avantage en nature	-1 643
Aide à l'embauche	2 000	Autres remboursements charges de personnel	-2 000

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciels	3 ans
- Agencements divers	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'il existe une incertitude concernant le montant définitif des subventions accordées, une décote de 10% est appliquée sur le montant restant à percevoir.

Au 31 décembre 2025, la subvention FEDER 2025 a fait l'objet d'une décote de 20 492€ après prise en compte un surfinancement de 23 565.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges d'un montant de 27 106 euros, correspond aux engagements relatifs au départ à la retraite de l'ensemble du personnel. Ce montant était de 22 270 euros au 31 décembre 2024.

La valeur actuelle probable mentionnée ici correspond à l'indemnité de fin de carrière vraisemblable en tenant compte des probabilités de survie et de présence dans la société du personnel à l'âge de 65 ans avec l'hypothèse de base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Les autres critères suivants ont été retenus :

- Revalorisation des salaires	1,00 %
- Rotation du personnel	Faible
- Taux d'actualisation de l'engagement (Taux IBOXX au 31/12/2025)	3,60 %
- Taux de charges sociales patronales	50,00 %
- Age de départ à la retraite	65 ans
- Nature du départ	à l'initiative du salarié

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE RECUES

Les contributions volontaires en nature figurent au compte de résultat pour les contributions pérennes et significatives ou celles pour lesquelles une évaluation a été communiquée.

1- MISE A DISPOSITION PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAINE ET LOIRE

Mise à disposition de matériel :

Conformément à la convention du 1er octobre 1993, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire a mis à disposition à l'Association Angers Technopole divers matériels et mobiliers de bureau. Cette mise à disposition n'est pas évaluée.

Mise à disposition de personnel :

Le financement intègre la mise à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire d'un conseiller en économie circulaire selon la convention de partenariat signée en 2025 dans le cadre du soutien aux actions en faveur du développement de l'économie circulaire.

La valeur de cette mise à disposition est évaluée à 7 500 euros pour 2025.

2- MISE A DISPOSITION PAR ANGERS LOIRE METROPOLE

Depuis 2008, Angers Loire Métropole met à disposition la Maison de la Technopole à titre gratuit à l'Association Angers Technopole.

La valeur de la prestation de mise à disposition de la Maison de la Technopole est évaluée à 84 200 euros pour 2025. Cette mise à disposition a pris fin en décembre 2025 à la suite du déménagement de l'association dans les nouveaux locaux « Métamorphose ».

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	18 050		6 290
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	56 567		42 675
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	72 617		48 965
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	2 000		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	2 000		2 000
TOTAL GENERAL	74 617		50 965

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements		18 050	6 290	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		42 613	56 630	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		60 663	62 920	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			2 000	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			2 000	
TOTAL GENERAL		60 663	64 920	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	17 708	326	17 998	36
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	52 837	2 788	42 613	13 012
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	70 545	3 114	60 611	13 048
TOTAL GENERAL	70 545	3 114	60 611	13 048

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	326				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 788				130
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	3 114				130
TOTAL GENERAL	3 114				130

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	130		130	
TOTAL Provisions réglementées	130		130	
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	22 270	4 836		27 106
TOTAL Provisions	22 270	4 836		27 106
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	1 000 8 899			1 000
		2 000	4 652	6 247
TOTAL Dépréciations	9 899	2 000	4 652	7 247
TOTAL GENERAL	32 299	6 836	4 782	34 353
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		6 836	4 782	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	6 247	6 247	
Autres créances clients	44 534	44 534	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	155	155	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	424 829	424 829	
- Divers			
Groupe et associés	33 859	33 859	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	11 498	11 498	
TOTAL GENERAL	521 122	521 122	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	86 614	86 614		
Personnel et comptes rattachés	5 003	5 003		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 401	49 401		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	65 137	65 137		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	32 339	32 339		
Groupe et associés				
Autres dettes	5 746	5 746		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	122 039	122 039		
TOTAL GENERAL	362 254	362 254		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	424 983
TOTAL	424 983

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	50 495 6 362 5 746
TOTAL	62 603

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	11 498	122 039
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	11 498	122 039

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
	A	B	C	D= A+B-C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	50 308			50 308
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	614 094	15 194		629 288
Résultat de l'exercice	15 194	18 330	15 194	18 330
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur bien renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées	130		130	
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	679 726	33 524	15 324	697 926

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Répartition par nature de charges		31/12/2025	31/12/2024
		Débit	Débit
860 – Secours en nature (alimentaire, vestimentaires, ...)	Total		
861 – Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)			
Mise à disposition de locaux par Angers Loire Métropole		84 200,00	84 200,00
	Total	84 200,00	84 200,00
862 – Prestations			
Mise à disposition de personnel par la Chambre de Commerce et de l'Industrie		7 500,00	7 500,00
	Total	7 500,00	7 500,00
864 – Personnel bénévole	Total		
	TOTAL	91 700,00	91 700,00

Répartition par nature de ressources		31/12/2025	31/12/2024
		Crédit	Crédit
870 – Bénévolat	Total		
871 – Prestations en nature			
Mise à disposition de personnel par la Chambre de Commerce et de l'Industrie		7 500,00	7 500,00
Mise à disposition de locaux par Angers Loire Métropole		84 200,00	84 200,00
	Total	91 700,00	91 700,00
875 – Dons en nature	Total		
	TOTAL	91 700,00	91 700,00

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste "Fonds dédiés".

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste "engagements à réaliser sur ressources affectées", les dons et les legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs", la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	Union Européenne	Etat	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation	206 510		696 656		273 995	1 177 161
Subvention d'investissement						
TOTAL	206 510		696 656		273 995	1 177 161